

L'île Seguin

Saga et

Cauchemar



7 mai 2021

Monsieur PC. Baguet maire de Boulogne-Billancourt et président de la communauté de communes (GPSO) a délivré sur l'île Seguin deux permis de construire pour 130 000 m² de bureaux.

Vous avez bien lu : cent trente mille mètres carrés de bureaux, à deux pas de la Défense, alors que le télétravail bouleverse la donne immobilière et l'enjeu de santé publique !

Il a provoqué une levée de boucliers : 26 associations locales, fédérations et collectifs, ont signé le 17 octobre 2020 [La Déclaration de l'Île Seguin](#) et alerté les media.

Le lieu du projet sur l'île Seguin est un site de 11,5 ha intégré aux boucles ouest de la Seine, chargé d'histoire et d'importance majeure pour l'équilibre urbain local (espaces construits ou libres) et la régulation régionale du climat.

De nombreux experts, cités par [la presse](#), qualifient ce projet d'absurde. La Seine est le principal corridor naturel de ventilation et de rafraîchissement du cœur dense de Paris et de sa proche banlieue ; elle est la trachée qui favorise la dispersion des particules nocives générées par le métabolisme urbain et l'activité humaine.

Les études ont été discrètement menées durant l'été 2020, et le 5-11-2020 deux permis accordés à DBS (Développement Boulogne Séguin). Le projet de construction consiste en un ensemble urbain compact de 9 à 15 étages, 350 m de long, 70 m de large et 37 m de haut, dont une tour haute de 59 m. Cette masse de béton créerait des barrières visuelles depuis les rives de Boulogne-Billancourt, Meudon, Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Saint-Cloud en nous privant des beaux panoramas de cette boucle de Seine. Elle ruinerait le potentiel de développement de la végétation naturelle, empêchant irrémédiablement toute croissance de la flore et de la faune, si essentielles dans un contexte d'une telle densité.



Ce n'est pas un simple changement, par le maire, de l'opérateur du projet (Bouygues succédant à DBS), qui va freiner la forte mobilisation des associations et de l'opinion.

Avec une visée purement financière, le maire tourne le dos à l'histoire, au Plan Climat de GPSO récemment voté et fait supporter les conséquences de ses choix aux autres communes de GPSO !

En cédant l'île Seguin au plus offrant il annonce, comme président de la communauté d'agglomération (GPSO) : la course au bétonnage est toujours de mise. Elle peut se poursuivre allègrement dans toutes les communes ouest et sud du 92 comme celles proches du 78 et du 91, nonobstant les changements radicaux à l'œuvre dans notre environnement sanitaire et climatique.

Devant le silence du maire à la suite de leurs recours gracieux, les associations ont le 30 avril 2021 porté l'affaire au contentieux. Une convergence avec d'autres actions franciliennes est aussi engagée.

L'île Seguin n'appartient pas qu'à Boulogne. Ces 11,5 ha ont un intérêt vital pour la région Ile de France. C'est à cette échelle que le débat doit s'ouvrir pour décider de leur avenir.

Contre une densification outrancière par effet domino

**DEFENDONS
CE VERROU DE
L'ÎLE SEGUIN
QUI NOUS PROTÈGE**

Soutenez les recours contentieux des associations requérantes en faisant un don en ligne

<https://environnement92.fr/don-recours-ile-seguin>

(déduction fiscale de 66%)

Contact : contact@la-declaration-ile-seguin.fr Internet : www.la-declaration-ile-seguin.fr

Twitter : @declarileseguin - Facebook : @declarationseguin